

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

DECISION MUNICIPALE N° 10 /DM/C.NGAN-HA/SG/2026 DU 02 JUIL 2026
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES AU DOSSIER DE
CONSULTATION DU GRE A GRE N°004/DC/C.NGANHA/SG/CIPM/2026 DU 18 MAI
2026 SUIVANT AUTORISATION N°03202-26/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMAI/Orh DU
30 AVRIL 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES
EQUIPES DE PMH (POFE, WAME GRAND, WAME PETIT, NYASSAR ET NGAN-H
(Vourgni) (LOT 1,2,3,4 et 5) DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°020/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

*Vu l'Arrêté N°00017/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur **AWALOU Mohamadou** en qualité de Maire de la Commune de Ngan'ha et de ses Adjoints ;*

Vu la Décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision Municipale N°03/DM/C.NGAN'HA/SG/2024 du 23/02/2026 portant modification de la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Ngan-Ha ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire n°000001879 /C/MINFI du 31 décembre 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivité Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;

Considérant les dispositions budgétaires de la Commune de Ngan-Ha pour l'Exercice 2026,

DECIDE:

Article 1^{er}: Les lettres-commandes relatives au **DOSSIER DE CONSULTATION DU GRE A GRE N°004/DC/C.NGANHA/SG/CIPM/2026 DU 18 MAI 2026 SUIVANT AUTORISATION N°03202-26/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMAI/Orh DU 30 AVRIL 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE PMH (POFE, WAME GRAND, WAME PETIT, NYASSAR ET NGAN-H (Vourgni) (LOT 1,2,3,4 et 5), dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP (MINEE) Exercice 2026 sont attribuées comme suit :**

N° LOT	PROJET ET LOCALITE	ATTRIBUTAIRE	Montant TTC en FCFA	Délais d'exécution
01	Construction d'un forage équipé de PMH à POFE	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT FRANCS CFA (8 423 367)	03 MOIS
02	Construction d'un forage équipé de PMH à WAME GRAND	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT FRANCS CFA (8 423 367)	03 MOIS
03	Construction d'un forage équipé de PMH à WAME PETIT	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT FRANCS CFA (8 423 367)	03 MOIS
04	Construction d'un forage équipé de PMH à NYASSAR	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT FRANCS CFA (8 423 367)	03 MOIS
05	Construction d'un forage équipé de PMH à NGAN-HA (VORGNI)	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEPT FRANCS CFA (8 423 367)	03 MOIS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- ARMP/AD/NDERE;
- DDMAP/Vina ;
- PRESIDENT CIPM/ NGAN'HA;
- INTERESSE;
- DOSSIER PROJET ;



02 JUL 2026

Ngan-Ha, le

LE MAIRE

Moukoko Mohamadou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETERIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

COMMUNIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA, Autorité contractante communique :

L'entreprise suivante est retenue comme attributaire des lettres- Commandes relatives au :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE PMH (POFE, WAME GRAND, WAME PETIT, NYASSAR ET NGAN-H (Vourgni) (LOT 1,2,3,4 et 5), DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA :

N° LOT	N° DE L'AVIS DE CONSULTATION (N°004/DC/C.NGANHA/SG/CI PM/2026 DU 18 MAI 2026 SUIVANT AUTORISATION N°03202-26/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMAI/Orh DU 30 AVRIL 2026)	ENTREPRISE	Montant TTC en F.CFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délais d'exécution	Observations
01	Construction d'un forage équipé de PMH à POFE	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	8 423 367	8 423 367	03 MOIS	Attributaire
02	Construction d'un forage équipé de PMH à WAME GRAND	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	8 423 367	8 423 367	03 MOIS	Attributaire
03	Construction d'un forage équipé de PMH à WAME PETIT	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	8 423 367	8 423 367	03 MOIS	Attributaire
04	Construction d'un forage équipé de PMH à NYASSAR	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	8 423 367	8 423 367	03 MOIS	Attributaire
05	Construction d'un forage équipé de PMH à NGAN-HA (VORNGNI)	STE NW Sarl BP : 1779 DOUALA TEL : 695 42 47 93	8 423 367	8 423 367	03 MOIS	Attributaire

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours suivants, à la Commune de Ngan-Ha, en vue de la souscription du projet de lettre commande. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Ampliations :

- Préfet Vina(ATCR)
- DDMAP VINA
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM NGAN-HA
- AFFICHAGE
- Archives/Chrono



Ngan-ha le

Le Maire

(Autorité Contractante)

02 JUL 2026

Muhammadu